

2024/
Commune d'Epone
Conseil Municipal du 26/09/2024 – Délibération A5 N°24-047
3.5 Domaine et patrimoine – Autres actes de gestion du domaine public

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'EPONE

SEANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Epône.

Présents :

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, M. Pascal DAGORY, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOUIN, M. Olivier ECHARD, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, M. Raoul LIMA, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Daniel RIPERT, Mme Eliane GILLARD, M. Franck BUNEL.

Absents ayant donné procuration :

Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN
M. Rémi PUISSEGUR-RIPET procuration à M. Franck BUNEL
Mme. Florence JOUANNEAU procuration à M. Philippe LEFEVRE
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Béatrice DI PERNO
Mme Sofia RAFAÍ donne procuration à M. Emmanuel BOLLE
M. Guy MULLER donne procuration à M. Ivica JOVIC

Monsieur Didier DIROL est élu secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

20/09/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	29
Présents	23
Votants	29

DATE D'AFFICHAGE :

20/09/2024

OBJET : SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'EXCLUSIVITE DANS LE CADRE DU PROJET DE REVITALISATION DU CENTRE BOURG ENTRE LA VILLE ET LA SOCIETE QUARTUS RESIDENTIEL ET LA SOCIETE EVOLTIS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29, L2122-21 et LM.2241-1 ;

Vu le Code général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L.3211-14.

Considérant le choix du jury du 28 avril 2021 de l'appel à Manifestation d'intérêt, les Sociétés QUARTUS et EVOLTIS envisagent de réaliser un projet de construction de logements et de commerces de proximité en pied d'immeuble sur divers terrains dont certaines parcelles appartiennent actuellement à la ville d'Epône ;

Considérant que la ville d'Epône a pour projet de restructurer son centre-bourg autour de l'Eglise par le réaménagement des espaces publics, dans le cadre de travaux qu'elle souhaite réaliser par elle-même ou La Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise ;

Considérant que les Sociétés QUARTUS et EVOLTIS envisagent de réaliser le projet immobilier sur les emprises foncières suivantes :

2024/

Commune d'Épône

Conseil Municipal du 26/09/2024 – Délibération A5 N°24-047

3.5 Domaine et patrimoine – Autres actes de gestion du domaine public

- Lot « Crèche » cadastré section F, numéro 861 d'une surface de 2 912m², sur lequel il existe actuellement une crèche faisant partie du domaine public communal et sur lequel les Sociétés QUARTUS et EVOLTIS envisagent la réalisation d'environ 30 logements.
- Lot « Ancien hôtel de ville » à extraire de la parcelle cadastrée section F, numéro 1020, pour une surface cadastrale qui reste à définir selon le besoin en pleine terre et d'emprise au sol et sur lequel il existe actuellement des locaux communaux faisant partie du domaine public communal et sur lequel les Sociétés QUARTUS et EVOLTIS envisagent la réalisation d'environ 30 logements et une crèche d'environ 300 m² SDP.
- Lot « Tricherie » cadastré section F, numéros, 226, 229, 225 et 224, d'une surface totale cadastrale d'environ 1.865 m², appartenant à des personnes privées, sur lesquels les Sociétés QUARTUS et EVOLTIS envisagent la réalisation d'environ 30 logements et 250 m² SDP de locaux commerciaux.

Considérant les échanges en réunion publique lors de la présentation du Plan guide de l'Opération de revitalisation de Territoire (ORT) incluant le projet du Centre-Bourg à la population en date du 06 Juin 2024 ;

Considérant la délibération n° 23-079 du Conseil Municipal du 14 Décembre 2023, relative à la signature de la convention d'ORT.

Considérant l'avis favorable de la Commission Travaux, Urbanisme, Aménagement du Territoire, Mobilité, Vie Économique et Espaces Verts consultée le 12 septembre 2024.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Ivica JOVIC, Maire de la Commune,

Après en avoir délibéré, A l'Unanimité des suffrages exprimés (23 Voix Pour, 6 Abstentions),

6 Abstentions : (Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, M. Daniel RIPERT, Mme Sofia RAFAÏ du Groupe « Epône au Cœur »).

DECIDE :

1. **D'approuver** Le protocole d'exclusivité entre la Ville et les promoteurs QUARTUS RESIDENTIEL ET EVOLTIS.
2. **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer pour le compte de la ville, un protocole d'exclusivité pour une durée de 18 mois.
3. **D'autoriser** Monsieur Le Maire de prendre toutes des mesures nécessaires à l'exécutions de la présente délibération.
4. **De préciser** de transmettre la présente délibération à
 - La préfecture de Versailles
 - Au service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie.

EPONE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte
Transmis au Préfet des Yvelines

Le **08 OCT. 2024**

Et publié/affiché le **08 OCT. 2024**

Didier DIROL
Secrétaire de séance



Ivica JOVIC

Maire d'Épône

